

Conseil d'administration

du 10/01/2001

I-Questions administratives et de personnel

Création d'emplois permanents et non-permanents pour 2001.

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement, pour l'année 2001, d'emplois permanents ou non, dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Emplois non-permanents

A - Cellule d'Animation du SAGE – VILAINE

Deux emplois non-permanents, l'un d'Ingénieur contractuel, l'autre de Rédacteur contractuel, avaient été créés par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 1998, afin d'assurer la conduite de l'ensemble des études d'élaboration du SAGE et l'animation de la Commission Locale de l'Eau, mais aussi assurer le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .

A ce jour, les études sont en voie d'achèvement, et durant l'année 2001, les phases de "porter à connaissance" et publications réglementaires seront conduites.

Afin de mener à bien cette phase d'achèvement du SAGE VILAINE, et aussi de mettre en place son suivi (actions, procédures...), il est proposé au Conseil d'Administration la création des 2 emplois non-permanents suivants, à prendre en charge sur le Budget Annexe SAGE de l'IAV :

« RESPONSABLE DE LA CELLULE SAGE VILAINE »	
Nature des fonctions	Animation de la cellule "SAGE Vilaine". Poursuite des études – politique du bassin versant.
Niveau de recrutement	Catégorie A
Niveau de rémunération	Ingénieur en Chef de 1 ^{ère} catégorie de 1 ^{ère} classe Hors échelle A Traitement évoluant en fonction des augmentations de la Fonction Publique Territoriale Prime mensuelle nette : 3 000 F
Durée	3 ans à compter du 1 ^{er} février 2001

« ASSISTANTE DU RESPONSABLE DE LA CELLULE »	
Nature des fonctions	Tenue d'agenda – prises de rendez-vous. Réception et filtrage des appels téléphoniques. Préparation et comptes-rendus des commissions. Pratique des logiciels WORD et EXCEL.
Niveau de recrutement	Catégorie B
Niveau de rémunération	Indice brut : 347 Indice majoré : 323 Prenant en compte la nécessité d'un agent expérimenté.
Durée	3 ans.

B - CELLULE « Gestion de la Vilaine et du barrage d'Arzal »

a) Barrage d'Arzal

L'exploitation normale du Barrage nécessite la présence permanente de 4 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupérations, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'entretien – 1 à la gestion) .

Il est donc proposé le renouvellement en 2001 de l'emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV :

ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation du barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 245 – INM : 254, ramené le cas échéant, à la journée ou à l'heure)
Période de recrutement	Juillet et Août 2001

b) Barrage d'Arzal

L'exploitation normale du barrage nécessite la présence permanente de 4 barragistes à temps complet, agents de l'Etat mis à disposition de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, plus un assistant barragiste durant les mois de juillet et août, recruté par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Il apparaît absolument indispensable de pouvoir à tout moment faire appel à un barragiste remplaçant, si un des barragistes se trouvait indisponible.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil d'Administration la création, pour 2001 d'un emploi non permanent de barragiste, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV dans les conditions suivantes :

BARRAGISTE CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation du barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C – Agent d’entretien
Niveau de rémunération	Sur la base de l’indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (I.B: 267, ramené le cas échéant, à la journée ou à l’heure) Indemnités de technicité.
Période de recrutement	1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2001

c) Barrage d’Arzal

L’exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d’une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence d’un lamaneur, chargé de faciliter et accélérer les éclusages.

Il est donc proposé le renouvellement en 2001 de l’emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Général de l’IAV :

LAMANEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l’écluse
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l’INM – 270 - de la Fonction Publique Territoriale, ramené le cas échéant, à la journée ou à l’heure de vacation.
Période de recrutement	Samedi, dimanche et jours fériés de mai, juin et du 15 au 30 septembre 2001. Tous les jours du 1 ^{er} juillet au 15 septembre 2001.

d) Pont de Cran

L’exploitation permanente de cet ouvrage, nécessite la présence permanente d’un agent à temps complet. Les absences des week-ends, jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupérations, entraînent la nécessité d’employer, tout au long de l’année, un agent vacataire afin de maintenir en permanence l’exploitation de cet ouvrage.

Il est donc proposé le renouvellement en 2001 de l’emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Général de l’IAV.

PONTIER VACATAIRE	
Nature des fonctions	Exploitation du pont de Cran
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l’indice minimum de la Fonction Publique Territoriale, (indice brut 245 – INM 254, ramené le cas échéant, à la journée de vacation et à l’heure de vacation.
Période de recrutement	Environ 140 jours répartis sur l’année 2001

e) Ecluse de Redon

L'exploitation normale de l'écluse nécessite la présence permanente d'un éclusier à temps complet, agent de l'Etat mis à disposition de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine

Il apparaît absolument indispensable de pouvoir à tout moment faire appel à un éclusier remplaçant, si un éclusier se trouvait indisponible.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil d'Administration la création, pour 2001 d'un emploi non permanent d'éclusier, à prendre en charge sur le Budget Annexe Concession de l'IAV dans les conditions suivantes :

ECLUSIER CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation de l'écluse de Redon
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale, (indice brut 245 – INM 254, ramené le cas échéant, à la journée de vacation et à l'heure de vacation.
Durée	1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2001

f) Pont Miny

Il apparaît nécessaire de faire appel, au Pont Miny, aux services d'un Observateur Hydrométrique Vacataire.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer pour l'exercice 2001 l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le budget Observateur hydrométrique :

OBSERVATEUR HYDROMETRIQUE	
Nature des fonctions	Observation hydrométrique
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Montant forfaitaire net de la vacation trimestrielle : 1 000 F (versement annuel en décembre).
Période de recrutement	Année 2001.

C - CELLULE « Milieux aquatiques »

a) Etudes scientifiques

Depuis 1998, l'IAV a décidé de développer des études scientifiques de caractérisation et dynamique migratoire de la population d'anguilles du bassin versant de la Vilaine.

Ces études dont les grandes technicité et spécificité, ainsi que le caractère limité dans le temps ne permettent pas la création d'emplois permanents, imposent le recrutement d'agents contractuels pour les mener à bien.

.../...

Il est donc proposé de renouveler les deux emplois suivants, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV :

RESPONSABLE DE LA CELLULE MIGRATEURS	
Nature des fonctions	Administrateur réseau NT, administrateur Internet, et gestion courante des logiciels bureautiques. Vulgarisation et valorisation pédagogique et auprès du grand public des suivis scientifiques des poissons migrateurs. Gestion des ressources piscicoles du bassin en relation avec les partenaires scientifiques et techniques régionaux et nationaux. Direction et encadrement scientifique des travaux de recherche relatifs à l'anguille et aux autres espèces migratrices du bassin versant. Conception technique et suivi des travaux concernant les passes.
Niveau de recrutement	Catégorie A
Niveau de rémunération	IB 540 IM 458
Durée	3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2001

TECHNICIEN CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Suivi scientifique des passes de la Vilaine. Préparation et suivi des travaux expérimentaux. Organisation et encadrement des campagnes de pêches électriques. Saisie et mise en forme des données. Restauration en fonction de l'objectif brochet des marais de Redon. Encadrement des visites grand public aux passes à poissons du barrage d'Arzal.
Niveau de recrutement	Catégorie B
Niveau de rémunération	IB 336 IM 315
Durée	3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2001

b) Visites guidées de la Passe à Poissons » du Barrage d'Arzal

La plus forte fréquentation touristique sur le barrage d'Arzal durant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé de renouveler pour 2001 l'emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV :

GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites.
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale, (indice brut 245 – INM 254) mi-temps, ramené le cas échéant, à l'heure ou à la journée de vacation.
Période de recrutement	- L'après-midi des samedi, dimanche et jours fériés de mai, juin et de la période des 16 au 30 septembre 2001. - Tous les après-midi du 1 ^{er} juillet au 15 septembre 2001

Emplois permanents

A – CELLULE « Direction générale des services »

Après presque 40 ans d'existence, l'I.A.V. aborde une nouvelle phase de développement, entraînant de nouvelles missions, compétences et responsabilités.

De ce fait, l'emploi de Secrétaire du Directeur évolue vers des fonctions d'Assistant de Direction, à la fois plus complexes et plus diversifiées.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent d'Assistant du Directeur de l'Institution, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV, dans les conditions suivantes :

ASSISTANT DU DIRECTEUR	
Nature des fonctions	Tenue d'agenda, prises de rendez-vous, organisation des déplacements du Directeur. Gestion des dossiers, classement. Suivi administratif des marchés publics.
Niveau de recrutement Grade de la Fonction Publique Territoriale	Catégorie B Rédacteur Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire du grade Régime indemnitaire des agents de l'I.A.V.
Date de création	1 ^{er} janvier 2001

B – CELLULE « Gestion de la Vilaine et du barrage d'Arzal »

La complexité accrue de la gestion du barrage d'Arzal et des ouvrages hydrauliques en règle générale, la prise en compte des usages multiples en amont et en aval et la technicité et la multiplication des outils de gestion impliquent la présence permanente d'un cadre.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent de chef d'exploitation des ouvrages hydrauliques, à prendre en charge sur le Budget Général de l'IAV, dans les conditions suivantes :

CHEF D'EXPLOITATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE NAVIGATION	
Nature des fonctions	Encadrement du personnel d'exploitation et de maintenance. Définition des opérations de gestion hydraulique en fonction des différentes situations hydrologiques. Programmation et conduite des opérations de maintenance. Sécurité des installations. Définition et conduite des nouveaux projets. Archivage et exploitation des données concernant l'hydraulique et le fonctionnement du barrage.
Niveau de recrutement Grade de la Fonction Publique Territoriale	Catégorie B Contrôleur des travaux ou Technicien Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire du grade concerné Régime indemnitaire.
Date de création	1 ^{er} janvier 2001

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ☞ Décide la création ou le renouvellement de l'ensemble des emplois proposés, dans les conditions évoquées ;**
- ☞ Précise que les crédits correspondants figureront au Budget de l'exercice 2001 ;**
- ☞ Charge le Président d'accomplir toutes formalités et l'autorise à signer toutes pièces afférentes.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND